

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi tenue dans la salle Marguerite-Tellier située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, **le 20 mai 2025 à 12 h.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. **PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

2.1 Séance ordinaire du 22 avril 2025

2.2 Séance extraordinaire du 14 mai 2025

3. **DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION – COMMENTAIRES DU PUBLIC - ADOPTION**

3.1 Immeubles A2P inc. – 6307, rue Notre-Dame, Laterrière – DM 5778 (id 18095)

3.2 Laval Potvin – 1620, rue Roussel, Chicoutimi – DM-5784 (id-18152)

3.3 Pamela Maltais-Desmeules – 229, rue Monseigneur-Laval, Chicoutimi – DM-5792 (id-17992)

3.4 9366-8846 Québec inc. – 2472 à 2474, rang Saint-Paul, Chicoutimi – DM-5793 (id-18178)

3.5 Suzie Morin – Lot 4 763 826 du cadastre du Québec, voisin du 2357, rang Saint-Pierre, Chicoutimi – DM-5795 (id-18188)

3.6 Pétroles Cadeko inc. – 1201, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM 5798 (id 18198)

3.7 Alexandre Boudreault et Karell Boivin – 1141, rue Melançon, Chicoutimi – DM-5801 (id-18215)

3.8 Marc Simard et Julie Simard – Lot 4 417 950 du cadastre du Québec, voisin du 5900, chemin du Portage-des-Roches Nord, Laterrière – DM-5802 (id-18214)

3.9 Immeuble MCJR inc. – Lot 4 228 920 du cadastre du Québec, voisin du 1733 à 1735, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5803 (id-18223)

3.10 9327-0197 Québec inc. – 880, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi – DM-5804 (id-18229)

3.11 9171-5532 Québec inc. – 1973, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM 5806 (id-18233)

3.12 Les Immeubles PMB inc. – 469 à 475, rue Racine Est, Chicoutimi – DM 5807 (id-18235)

3.13 Yoan Bergeron et Julie Tremblay – 160, rue de Belleville, Chicoutimi – DM-5808 (id-18151)

3.14 9227-7813 Québec inc. – Lots 4 417 848, 4 418 260 et 4 418 261 du cadastre

du Québec, face au 3000, rue du Plein-Air, Chicoutimi – DM 5809 (id 18238)

3.15 Le Domaine du Saguenay inc. – Lots 6 625 388 du cadastre du Québec, derrière le 1665, rue de Nantes, Chicoutimi – DM-5810 (id 18242)

4. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

4.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 65580, secteur de la rue de la Fonderie, derrière le boulevard Talbot, arrondissement de Chicoutimi) (ARS-1712)

4.1.1 Avis de motion

4.1.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

4.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 71600, secteur au sud du boulevard Saguenay Est, arrondissement de Chicoutimi) (ARS-1720)

4.2.1 Avis de motion

4.2.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

5. AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES

6. DIVERS

6.1 Autorisation de travaux – Bordure à refaire sur la rue des Crécerelles

6.2 Autorisation de travaux – Trottoir à refaire sur la rue Villeneuve

6.3 Autorisation de travaux – Trottoir à refaire sur la rue Marie-Victorin

6.4 Demande d'installation de panneaux «Défense de stationner» sur la rue d'Angoulême

6.5 Demande d'achat d'une buvette et d'une couche rafraichissante pour le parc de la Normandie – Abrogation de la résolution VS-AC-2025-190

6.6 Autorisation de travaux – Bordure à ajouter sur le boulevard Saguenay Est

6.7 Autorisation de travaux – Bordure à ajouter sur la rue Saint-Benoit

6.8 Autorisation de travaux – Trottoir à refaire sur la rue Saint-Paul

6.9 Demande d'analyse pour ajouter au plan de déneigement la piste cyclable Talbot entre le boulevard Barette et la rue du Sauvignon

6.10 Demande d'installation de panneaux «Stationnement limité à 90 minutes» sur la rue de l'Hôtel-Dieu

6.11 Demande d'installation d'un panneau «Défense de stationner» sur la rue William Ouest

6.12 Reddition de compte – Budget parcs et espaces verts 2022-2023 – Parc de la Colline

7. VARIA

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

9. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

9.1 Calendrier des séances du conseil d'arrondissement de Chicoutimi –
Modification

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ à Saguenay ce 15^e jour du mois de mai 2025.

MAG/sg

L'assistant-greffier,



MARC-ANDRÉ GAGNON

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-_____ AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zone 65580, secteur de la rue de la Fonderie,
derrière le boulevard Talbot, arrondissement de Chicoutimi
(ARS-1712))

Règlement numéro VS-RU-2025-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement de Chicoutimi, tenue dans la salle des délibérations _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à agrandir une zone de commerce et de service 65580 à même une partie d'une zone de commerce et service 65582, secteur de la rue de la Fonderie, derrière le boulevard Talbot, arrondissement de Chicoutimi (ARS 1712);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, du 20 mai 2025 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

PLAN DE ZONAGE

- 1) **AGRANDIR** la zone 65580 à même une partie de la zone 65582 le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1712 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

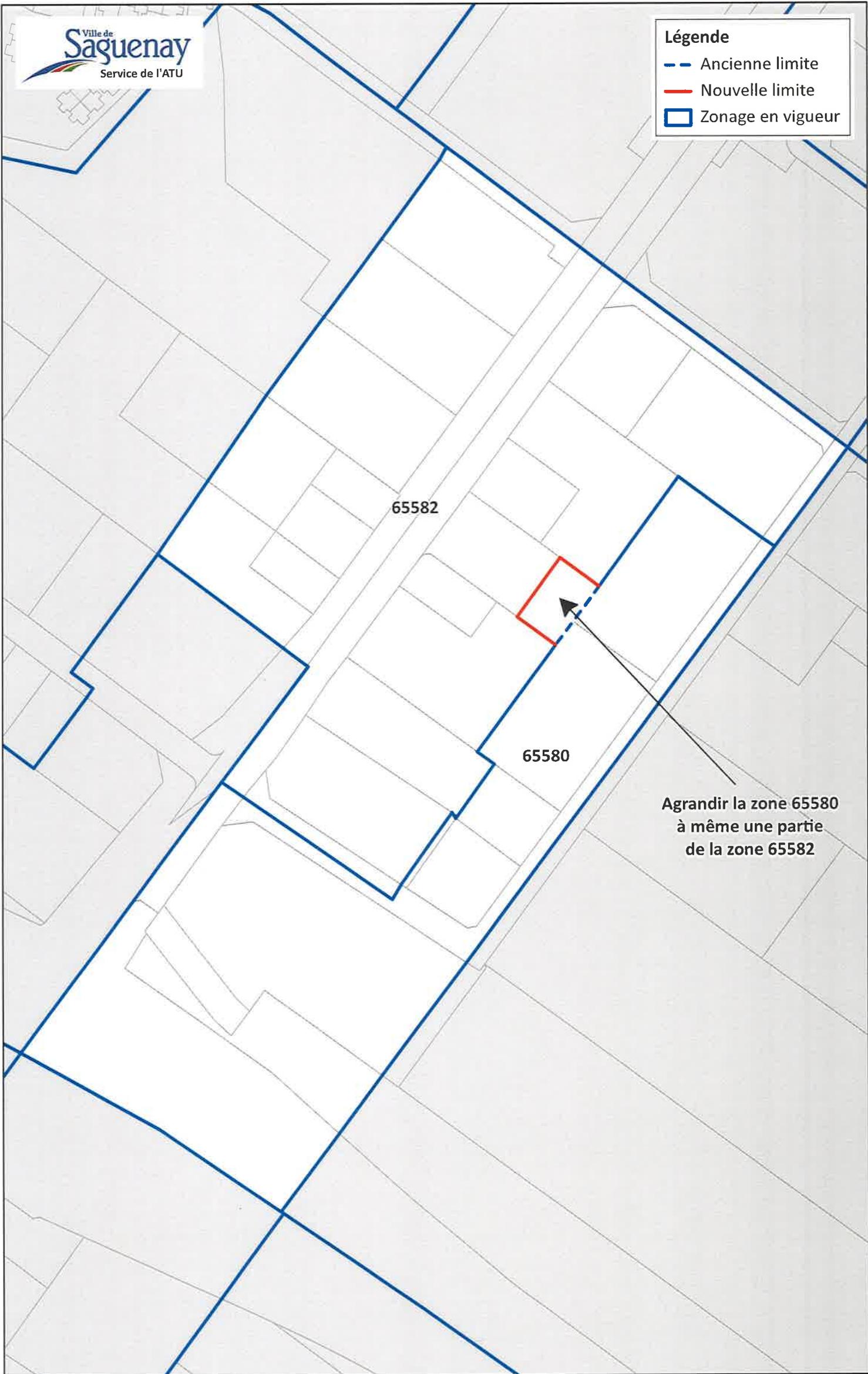
PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier

Légende

- - - Ancienne limite
- - - Nouvelle limite
- Zonage en vigueur



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3
DE LA VILLE DE SAGUENAY (Zone 71600- secteur
au sud du boulevard Saguenay Est, arrondissement de
Chicoutimi) (ARS-1720)**

Règlement numéro VS-RU-2025-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi tenue dans la salle polyvalente de la bibliothèque, le _____2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à autoriser la classe d'usage habitation Multifamiliale, catégorie C (9 logements et plus) (H6) dans la zone 71600;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, du 20 mai 2025;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le présent règlement modifie le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Classe d'usage permise

- 1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée I -87-71600 en plus des classes d'usages permises la classe d'usage suivante :
- H6 – Multifamiliale, catégorie C (9 logements et plus).

Structure du bâtiment

- 2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée I -87-71600 en plus des structures de bâtiment permis la structure de bâtiment suivante :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
H6	Détachée

Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée I -87-71600 en plus des dimensions minimales de terrain permises la dimension minimale de terrain suivante :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
H6	Détachée		30	

Normes de zonage**Marges du bâtiment principal**

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée I -87-71600 en plus des marges minimales permises la marge minimale suivante :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
H6	Détachée	6	6	6	6	10	10

Dimensions du bâtiment principal

- 5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée I -87-71600 en plus des dimensions du bâtiment permises les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
H6	Détachée	1/3	-	-

Normes spécifiques

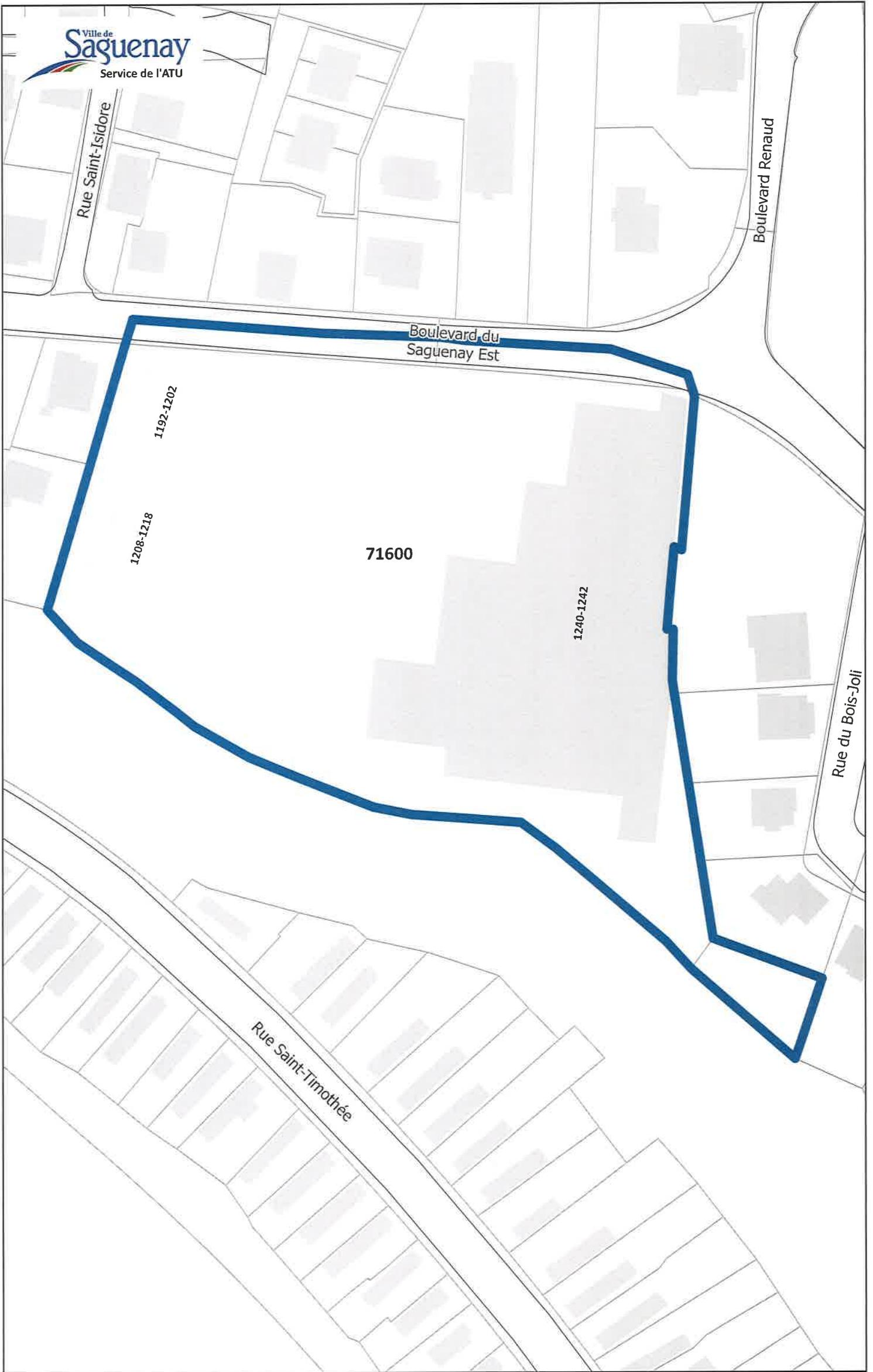
- 6) **ENLEVER** à la grille des usages et des normes identifiée I -87-71600 la norme spécifique suivante :
- La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 9,5 mètres.
- 7) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée I -87-71600 la norme spécifique suivante :
- La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 12,5 mètres.

ARTICLE 2 - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier



Arrondissement de Chicoutimi
ARS-1720

Ce plan fait partie intégrante du règlement